



ÉCOLE SECONDAIRE ÉMILIEN-FRENETTE

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2024-2025

Procès-verbal

Le 28 mai 2025 (en virtuel)

6.1 Ouverture de la séance;

L'ouverture de la séance est proposée par Martine Chartrand.

6.2 Vérification du quorum;

| PARENTS | | MEMBRES DU PERSONNEL | | COMMUNAUTÉ | |
|---------------------------------|-----|-----------------------|---|-------------------------|-----|
| Patrice Fournier | Abs | Marie-France Bélanger | X | | |
| Viviane Drapeau | X | Émilie Bouchard | X | | |
| Valérie Desrosiers | X | Martine Chartrand | X | ÉLÈVES | |
| Valentin de Brito | X | Patrick Morissette | X | Maïa Goulet | Abs |
| Alexis Vaillancourt | X | Éric Girard | X | Maëllie Rochon-Chevrier | X |
| Jean-François Corbeil Grenier | X | | | DIRECTION | |
| Karine Gohier | X | | | Pauline Cyr | X |
| Christine Pelletier (substitut) | Abs | | | Isabelle Desbiens | X |
| Isabelle Ritchie (substitut) | X | | | Yvan L'Allier | X |
| Julie Provost (substitut) | Abs | | | | |

Prise de présence et constatation du quorum;

6.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Mme Martine Chartrand propose l'adoption de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

CE-004-20250528-28

6.4 Adoption du procès-verbal du 2 avril 2025;

M. Vaillancourt Chartrand propose l'adoption du procès-verbal.

Adopté à l'unanimité

CE-004-20250528-29

6.5 Suivi au procès-verbal;

Aucun suivi

6.6 Parole à l'assemblée;

Aucune parole à l'assemblée

6.7 Parole aux représentants des élèves;

Présentation des résultats du questionnaire élaboré par le conseil étudiant par Maëllie Rochon-Chevrier.

- Nous n'avons reçu que 21 réponses de la part des élèves malgré une publicité appréciable. Comme discuté l'an passé lors d'un conseil d'établissement, le sondage pourrait être intégré dans un cours de façon à obtenir un échantillon plus représentatif ainsi que des résultats plus significatifs.
- Il serait intéressant de limiter le nombre de questions dans le but d'identifier plus facilement les points saillants.
- Certaines questions devraient être vulgarisées davantage auprès des élèves pour une meilleure compréhension des enjeux.
- Les élèves souhaiteraient avoir des journées civiles lors des périodes d'enrichissement selon le niveau concerné. D'autres pourraient être liées à des œuvres de charité tout comme celle qui a été vécue avant Noël et qui a connu un vif succès pour la collecte de denrées.
- Le questionnaire pourrait être rempli à l'automne afin de nous permettre d'effectuer les modifications souhaitées en cours d'année.

6.8 Parole au délégué du comité de parents;

- Les parents bénévoles du conseil d'établissement recevront un cadeau lors de la prochaine rencontre en septembre.
- Le recrutement de parents au conseil d'administration est toujours en cours; plusieurs postes restent à pourvoir.
- Présentation du budget par M. David Castanha-Morin des ressources financières.
- Par mesure de sécurité, le portail Mozaïk sera remplacé par Clic École. Le projet sera probablement reporté d'une année.
- Les résultats de l'utilisation du système de géolocalisation des véhicules scolaires ayant été concluants, le déploiement progressif de l'application sera effectué dans tous les autobus couvrant notre territoire.

6.9 Évaluation du plan de lutte 2024-2025;

Le plan de lutte a été révisé par Marie-France Bélanger et l'équipe d'encadrement. Il sera détaillé davantage dans sa prochaine version pour faciliter la compréhension de tous.

Les points ont été reconduits en majorité. Certains ont été bonifiés ou remaniés. À cet égard, les points 3 et 5 ont été modifiés à la suite de commentaires de M. Vaillancourt-Chartrand et se liront comme suit :

- **(Point #3)** : Transmettre des documents aux parents lors d'intervention en lien avec un geste d'intimidation ou de violence de façon à mieux outiller les parents pour ouvrir la discussion avec leur enfant.
- **(Point #5)** : Afin de sensibiliser l'équipe école, certains points ciblés du plan de lutte pourraient être diffusés dans le journal d'Émilien-Frenette de 3 à 4 fois par année.

6.10 Code de vie 2025-2026; (Adoption)

La seule modification au code de vie est en lien avec l'utilisation du cellulaire qui sera interdit sur tout le territoire à compter de la rentrée 25-26. Il serait pertinent d'ajouter dans l'agenda qu'il n'est pas permis, par exemple : d'envoyer des messages texte, de jouer à des jeux et de regarder des vidéos, etc.

Ayant l'obligation de respecter la nouvelle loi émise par le gouvernement sur l'utilisation du cellulaire, nous nous réservons le droit de le saisir s'il est visible.

Mme Desrosiers propose l'adoption du code de vie 2025-2026 considérant certaines modifications.

Adopté à l'unanimité

CE-004-20250528-30

6.11 Effets scolaires 2025-2026; (Adoption)

Modifications au niveau des listes d'effets scolaires 25-26 pour tous les niveaux :

- Épuration de la liste du matériel scolaire demandé aux parents
- Diminution des frais de reprographie dans certaines matières
- Augmentation obligatoire des frais de surveillance de dîneur de 3%
- Coût d'achat de l'agenda passé de 9,00\$ à 10,43\$
- Augmentation des frais associés aux options (Multisports et Arts-Études)
 - Les coûts de transport ont augmenté de façon importante
 - Les options seront tout de même offertes aux élèves malgré la modification à la hausse des coûts

Il faut faire preuve de transparence auprès des parents afin qu'ils sachent ce qui sera inclus dans les frais.

M. Jean-François Corbeil propose l'adoption des effets scolaires 2025-2026.

Adopté à l'unanimité

CE-004-20250528-31

6.12 Budget initial 2025-2026; (Adoption)

Le budget initial est basé sur le nombre d'élèves inscrits en date du mois d'avril. À ce jour, 995 élèves sont prévus pour l'année 25-26.

Le montant total prévu pour l'an prochain est de 2 920 789\$ (les sommes associées aux fonds 1 et 3 y sont incluses)

Mme Viviane Drapeau propose l'adoption du budget initial 2025-2026

Adopté à l'unanimité

CE-004-20250528-32

6.13 Règles de transférabilité; (Adoption)

Mme Cyr explique qu'à l'intérieur du budget initial se trouvent des sommes libres pouvant être transférées d'un poste budgétaire à l'autre afin d'assurer l'équilibre au niveau du budget.

Les membres du conseil d'établissement doivent être informés de ces changements chaque année et autoriser la direction de l'école à les faire.

M. Alexis Vaillancourt-Chartrand propose l'adoption des règles de transférabilité.

Adopté à l'unanimité

CE-004-20250528-33

6.14 Sorties éducatives;

Mme Cyr demande une autorisation en bloc de toute sortie à la crèmerie en fin d'année.

Mme Bouchard propose l'adoption de l'activité

Adopté à l'unanimité

CE-004-20250528-34

6.15 Questions diverses;

Aucune question

6.16 Clôture de la séance;

Mme Chartrand propose la levée de l'assemblée à 20h14

Adopté à l'unanimité

CE-004-20250528-35